

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2015

Présents : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Sylvain BRÉGEON, Valérie DUTROP, Alan BROOKE, Catherine PÉROUX.

Absents excusés : Pascal DELAVERGNAS (pouvoir à Valérie DUTROP), Hervé DAUCHY(pouvoir à Jean-Jacques LAVALLADE)

Absent : Patrice DELAVALLADE .

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 en séance ordinaire, le 12 juin 2015, à la Mairie, sur convocation de M Jean –Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le jour même. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Colette MOUSNIER est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Choix et validation achat tracteur tondeuse et façade ancienne salle des fêtes suite à l'ouverture des plis de la commission appel d'offres du 12 juin 2015 à 20h,
- Travaux tennis,
- Travaux ouverture préau école primaire,
- Acquisition chemin ancienne usine RONDINAUD,
- Devis électrique Halle des sports budgets 2016,
- Achat maison,
- Mise à disposition de voies communales à la Communauté de Communes du Haut Périgord,
- Information des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Périgord,
- Décision modificative n°1 – Commune,
- Devis du pont de Tartou,
- Accord dérogation contrats d'objectifs,
- Lavoir route de BUSSEROLLES,
- Remplacement de Madame BOUTHINON pendant ses congés d'été,
- Questions diverses.

1 -CHOIX ET VALIDATION ACHAT TRACTEUR TONDEUSE ET FACADE ANCIENNE SALLE DES FETES SUITE A L'OUVERTURE DES PLIS DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES DU 12 JUIN 2015 A 20 HEURES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aujourd'hui la consultation des différentes entreprises pour réaliser les travaux de réfection de la façade de l'ancienne salle des fêtes est terminée.

Les offres sont les suivantes :

- Entreprise Jean-Pierre JULLIEN : 11 969, 81 € TTC
- Entreprise John RYAN : 12 054, 00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de choisir l'entreprise Jean-Pierre JULLIEN, moins disante, pour effectuer les travaux de réfection de façade de l'ancienne salle des fêtes pour un montant de 11 969,81 € TTC.

Concernant l'achat du Tracteur Tondeuse, les offres sont les suivantes :

- CHEVALERIAS 13 600 E HT avec une reprise de 2 800 E net
- PIEGUTAINÉ MOTOCULTURE 8 599 E HT reprise comprise

Compte tenu du matériel, une analyse technique complémentaire est demandée, la décision est reportée au prochain conseil.

2- TRAVAUX TENNIS

Le montant des travaux nécessaires à la rénovation du terrain de tennis en terrain multisports s'élève à un montant non négligeable. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va faire le nécessaire pour obtenir une subvention afin que le projet soit une belle réalisation qui durera dans le temps, le Conseil Municipal

décide donc d'ajourner les travaux afin de demander une subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour le projet citoyen, Sylvain BREGEON propose de les réorienter vers le nettoyage du tennis près du terrain de football afin qu'il soit praticable par les vacanciers intéressés.

3 -TRAVAUX OUVERTURE PREAU ECOLE PRIMAIRE

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter les artisans pour la réalisation des travaux du préau.

4 -ACQUISITION CHEMIN ANCIENNE USINE RONDINAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lorsque la Communauté de Communes du Haut Périgord a signé un crédit-bail au profit de Monsieur Jean-Pierre TERREFOND, un chemin donnant accès à une maison d'habitation était intégré dans cette parcelle. Afin de pouvoir maintenir cet accès, une division parcellaire a été demandée et la parcelle initiale AB n°437 se décompose dorénavant comme suit :

AB n°465 d'une contenance de 22a 39ca

AB n°466 d'une contenance de 6a 39ca.

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir ce chemin soit la parcelle AB n°466 pour l'€ symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle AB n°466 pour l'€ symbolique,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 -DEVIS HALLE DE SPORT BUDGET 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir réhabilité l'installation électrique de la halle il sera nécessaire d'acquérir un coffret forain desservant les appareils électriques des différentes associations pour un montant de 1 183.03€ TTC ainsi que la création du circuit des prises de courant pour l'alimentation des box d'exposition pour la somme de 2 659.55€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

- Valide les devis de l'Entreprise DELAGE Systèmes pour un montant total TTC de 3 842,58€ TTC pour le budget 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 -ACHAT MAISON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une maison située dans le Bourg à vocation commerciale pour la somme totale de 50 000€ hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'achat de la maison à vocation commerciale pour un montant total de 50 000€ hors frais de notaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7 -MISE A DISPOSITION DE VOIES COMMUNALES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PERIGORD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le tableau de mise à disposition des voies communales comme suit :

N°	DESIGNATION	ORIGINE ET EXTREMITE	LONGUEUR EN M
1	Moulin de Valette	RD3 - Limite Eymouthiers	1 320
3	Les Justices	RD91- Carrefour Chemins communaux	520
201	Tartou	RD3-RD91 E1	2 646
202	Les Tuilières	Le Bourg – Limite Etouars	5 103
206	La Bourgeade	RD91- Limite Soudat	1 304
Total :			10 893

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le tableau de mise à disposition des voies communales comme impliqué ci-dessus.
- Dit que les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

8 -INFORMATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PERIGORD

Monsieur le Maire donne à chaque conseiller les nouveaux statuts de la Communauté de communes afin que chacun puisse voter en toute connaissance de cause à la prochaine réunion.

9 -DECISION MODIFICATIVE N°1 – Commune-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'ouvrir les crédits pour prendre en charge les amortissements 2015.

Il propose ce qui suit :

<u>Fonctionnement Dépenses</u>	<u>Investissement recettes</u>	<u>Investissement dépenses</u>
Compte 6811-042 : 1348€ Compte 022 : -1348€	Compte 28041582-040 : 1348€	Compte 020 : 1348€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire comme décrite ci-dessus.

10 -PONT DE TARTOU

Monsieur le Maire distribue le devis de Monsieur PRIEUR d'un montant de 2145€ HT avec métallisation pour la remise en état des garde corps du pont.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 -ACCORD DEROGATION CONTRATS D'OBJECTIFS

Monsieur le Maire nous informe de l'accord à la demande de dérogation pour le lancement de l'achat du local MOSS.

12 -LAVOIR ROUTE DE BUSSEROLLES

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de faire la démarche auprès des nouveaux propriétaires du PONT NEUVY, pour la régularisation de l'accès au lavoir.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès des différents interlocuteurs et signer tous documents relatifs à ce dossier.

13 -REMPACEMENT MADAME BOUTINON

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil pour procéder au remplacement de Madame BOUTHINON pendant ses congés d'été. Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder au remplacement et à signer le contrat de travail de la remplaçante.

14 -QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le point sur la réunion d'information avec TERREAL pour le projet d'une carrière aux Tuilières, il informe le conseil d'une prochaine réunion avec les services de la SAFER.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Pascal BOURDEAU, Juliette NEVERS ainsi que M. PEYSIER de la SEMIPER, afin d'évoquer l'avenir du Banaret.
- Colette MOUNIER demande s'il y a une révision des loyers.
Monsieur le Maire lui répond qu'à la date d'anniversaire des contrats de location, la question se posera tout en tenant compte de l'indice de révision de l'INSEE.

La séance est levée à 23 heures